

## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

Les membres du bureau et du CODIR de la mandature 2021-2024 réalisent dans leur dernière année le développement des activités axées sur le développement de la pratique avec de nouvelles disciplines, la détection et soutien aux jeunes, la détection et la présentation de la pratique en milieu hospitalisé et ESMS, la formation et enfin les actions auprès du public dans les quartiers de ville et le public en situation de handicap.

Pour la saison 2023-2024 le nombre de licenciés franciliens est de 3 362 soit 4 610 options selon la nouvelle organisation des licences. On compte 212 structures dont 203 clubs et sections affiliés à la FFH.

La comptabilité assurée par le trésorier est validée par le cabinet Lambert-Dubuis. Les comptes du CRIFH sont audités et certifiés par le Commissaire aux Comptes Emile Koubbi du cabinet KAC.

Conformément à ses obligations comptables les comptes sont transmis au Conseil Régional Île-de-France et à la Fédération Française Handisport.

Les comptes de 2024 affichent un résultat 4 123 euros. En tant qu'association le CRIFH proposera aux membres du CRIFH d'affecter son résultat aux fonds de dotation lors de son Assemblée Générale programmée le 1<sup>er</sup> mars 2025.

### 1. Situation financière 2024

Au 31 décembre 2024 le montant des réserves du CRIFH s'élève à 245 026 euros et ses disponibilités s'élèvent à 318 496 euros.

La trésorerie est déposée sur un compte courant ouvert à la Société Générale et sur deux livrets pour garder une souplesse d'utilisation.

Le comité a 9 salariés et 3 alternants au 31 décembre 2024. L'équipe territoriale comprend notamment un salarié pour le soutien du CDH 77 et un pour le CDH 93. Tous les postes bénéficient d'un financement de la DRJSCS (8 sur 3 ans et 1 sur un an). Le montant total de cette subvention est de 128 400 euros.

En application de la convention 2021-2024 la subvention attendue du Conseil Régional Île-de-France est de 78 273 euros pour les activités de développement de la pratique sportive, l'accompagnement des jeunes vers l'excellence et la formation.

Les réserves du CRIFH permettent d'avancer la trésorerie nécessaire à la réalisation des activités de la convention du Conseil Régional Île-de-France, au Dispositif de Valorisation Territoriale 2024, aux acquisitions de matériel parasportif et au déploiement des activités en milieu médicalisé.

Au 31 décembre 2024 les subventions restant à encaisser sont celles liées à la convention du Conseil Régional dont les rapports financiers finaux seront adressés au cours du premier trimestre 2025 soient 34 335 euros et la subvention à recevoir de la convention d'acquisition de matériel de 2022 sur la base des factures 2024 est de 31 666 euros.

La campagne matériel 80/20 lancée en novembre 2022 et déposée en octobre 2023 est en attente de la décision du Conseil Régional Île-de-France. A ce jour le Comité n'a pu obtenir de réponse. Dans ce contexte aucun dossier n'a été initié en 2024.

Le CRIFH a mis en place deux nouvelles conventions avec l'Agence Régionale de la Santé de 60 000 euros sur 3 ans et Impact 2024 avec l'ANS d'un montant de 50 000 euros pour des actions avec les collectivités, associations et acteurs du sport. Les subventions ont été versées au comité en décembre et octobre 2024 alors que l'essentiel des activités seront sur 2025.

Si nous regardons sur les 4 années de la mandature le budget du comité a fortement évolué sur les points suivants :

- Le budget de fonctionnement a augmenté de 484 300 euros (2021) à 1 194 600 (2025) soit une augmentation de 710k€ ;
- Les partenariats de 27 000 (2021) à 219 300 euros (2025) ;
- Le financement des pouvoirs publics (CRIDF ANS DRAJES) de 245k€ (2021) à 569k€ (2025) ;
- La masse salariale de 190k€ en 2021 avec un effectif de 5 personnes et des stagiaires de 2 mois à un effectif de 9 salariés et 3 alternants pour un budget de 486k€ en 2025 ;
- Les recettes issues des activités auprès des établissements publics, entreprises et licenciés étaient de 38k€ en 2021 et elles sont de 239k€ en 2025 ;
- Les dépenses d'exploitation liées au développement et coûts de structure passent de 153k€ (2021) à 545k€ (2025) ;
- Les événements existants ont plus de participants (JAPR, U23), le JAP Régional est devenu interrégional (avec le CR des Hauts de France) et les JRAH ont rapidement augmenté en taille après la période COVID (44 jeunes en 2022 pour le 1<sup>er</sup> JRAH à plus de 200 en 2025 ; de 27k€ à 127k€) ;
- La gestion de l'aide exceptionnelle du Conseil Régional en soutien au mouvement parasportif en 2021 et 2022 : une convention de 267k€ pour aider les clubs et une de 276k€ pour l'acquisition de matériel parasportifs et véhicules PMR ;
- La gestion maîtrisée du budget a permis d'asseoir les réserves du comité, de 228k€ au 1/01/2021 à 245k€ en 1/01/2025.

## **2. Les charges de fonctionnement de 2024**

Le budget 2024 de 1 037 900 euros a été validé en Assemblée Générale du 13/04/2024.

Au 31 décembre 2024 le montant total des charges s'élève à 1 039 942 euros.

Les charges liées aux activités de développement de la pratique sportive et de formation s'élèvent à 258 958 euros et les charges dites de structure sont de 156 932 euros.

Les acquisitions de matériel réalisées dans le cadre de convention avec Le Conseil Régional Île-de-France, l'ANS et pour les besoins de développement ont une dotation aux amortissements de 162682 euros.

Pour répondre aux besoins de développement le comité a fait le choix d'accueillir 4 alternants de janvier à août 2024 et 3 à partir de septembre, répondant bien au-delà de son obligation légale auprès du Conseil Régional d'avoir 2 stagiaires.

Le poste charge de personnel d'un montant de 451 013 euros représente 43 % du budget de fonctionnement de l'année.

Les dépenses engagées pour le fonctionnement comprennent notamment :

- Les honoraires d'interprétariat pour 7 902 euros ;
- Les événements du comité pour 18 082 euros ;
- Le montant des frais de mission et de déplacement d'un montant total de 146 644 euros comprend les frais liés aux événements. Nous avons essentiellement JRAH 39k€, JAPR 29k€, événements liés au développement des disciplines parasportives 22k€, événements du comité 8k€ et frais généraux 26k€ ;
- Le montant des prestations de sous-traitance d'un montant de 70 698 euros comprennent essentiellement : JRAH 13k€, sensibilisations Paris 2024 25k€, activités des disciplines parasportives 10k€, convention JAN 5k€

### **3. Les produits de fonctionnement de 2024**

Le montant des ressources votées pour l'année 2024 est de 1 037 900 euros. Au 31 décembre les ressources s'élèvent à 1 044 065 euros.

Le montant total des subventions du Conseil Régional Île-de-France, ANS, DRAJES et FFH s'élève à 313 523 euros.

Les aides de l'Etat pour l'accueil d'étudiants en contrat d'apprentissage s'élèvent à 22 000 euros. Le comité a bénéficié une subvention de 25 000 euros au titre du Fonds de Développement de la Vie Associative.

Le CRIFH a réalisé d'autres activités génératrices de recettes :

- Ses activités dans les centres pour 26 742 euros ;
- Les formations pour les entreprises et les sensibilisations pour les clubs inclusifs ont généré un chiffre d'affaires de 17 647 euros ;
- Les sensibilisations dans le cadre de la promotion et pendant les Jeux Paris 2024 s'élèvent à 182 250 euros ;
- La refacturation des réparations des véhicules d'un montant total de 5 213 euros ;
- La contribution au coût du personnel mis à disposition pour les CDH 77 et 93 soit 15 000 euros ;
- Pour la première année la mise à disposition d'un salarié à la FFH à raison de 1 jour par semaine est valorisée à 9 900 euros ;
- Un dossier contrat de ville pour des actions dans les QPV soit 10 000 euros ;
- Des activités en partenariat avec l'Hôpital Rothschild et CPTS pour 23 255 euros ;

Les partenaires privés apportent un soutien financier à nos événements d'un montant total de 129 200 euros. Ces financements ont permis la réalisation de : JAPR, JRAH, aides aux jeunes.

Au titre des conventions de financement pour l'acquisition de matériel parasportif auprès du Conseil Régional et l'ANS les subventions correspondantes aux amortissements s'élèvent à 161 902 euros.

Dans le cadre de la convention avec l'Association des Elus de France et Rhapsod'IDF, programme HandiTour, le CRIFH est intervenu dans 13 communes franciliennes. L'ensemble des activités s'est déroulée en 2024 pour un montant total de 45 500 euros. En complément la DRAJES a versé une subvention de 10 000 euros pour ces activités.

En octobre 2024 le comité a signé une convention sur 3 ans avec l'Agence Régionale de la Santé pour le déploiement d'activités dans les ESMS. Le budget est de 60 000 euros dont 15 000 euros au titre de cet exercice.

Enfin, les inscriptions aux JAPR et JRAH pour 16 078 euros et la quote-part des frais du Comité Régional des Hauts-de-France pour le JAPR est de 14 472 euros, l'aide de l'Etat pour l'accueil de volontaires au service civique pour 1 057 euros, des produits divers de gestion pour 6 810 euros, les produits financiers issus des livrets sont de 4 016 euros,

#### **4. Budget 2025**

Pour un budget à l'équilibre le montant total des charges de fonctionnement s'élève à 1 194 600 euros.

Les points clés du budget 2025 sont les suivants :

- Un budget important pour le développement des disciplines sportives et aide aux clubs 383 300 euros. Ce montant comprend :
  - Plusieurs évènements importants : Jeux Régionaux de l'Avenir Handisport JRAH organisés pour plus de 200 jeunes (budget de 126 700 euros), JAPR (budget 18 000 euros), séminaire des clubs (budget de 10 000 euros) ;
  - Le Forum de l'emploi dans 9 municipalités soit 63 000 euros ;
  - Le programme INSERCAP soit 50 000 euros ;
  - Run Color et Arène des champions soit un budget total de 12 000 euros
- Le développement des sensibilisations en entreprise pour un montant de 120 000 euros ;
- Le comité peut compter sur le partenaire AXA et Moody's pour les JRAH et les disciplines parasportives, sur la Société Générale pour le JAPR et l'appel à projets aux clubs et CDH d'un montant de 8 000 euros. Le montant de financement privé total est de 219 300 euros ;
- Le comité répondra à plusieurs appels à projet auprès d'institutions financières, l'Etat et conseils départementaux (FDVA 25 000 euros, contrats de ville 35 000 euros) ;
- Les effectifs du comité se composent de 9 salariés et 3 alternants. Le montant des charges de personnel de 485 200 euros comprend le remplacement de deux salariés.

En conclusion :

Les activités du CRIFH s'inscrivent dans une volonté de développer davantage la pratique sportive régulière, étendre l'offre de pratique parasportive avec les fédérations homologuées, s'adresser à de nouveau public dans le cadre du sport-santé, sport nature et handiboxe, la féminisation du handisport, être acteur aux évènements favorisant l'inclusion et des journées découvertes des disciplines auprès du public dans les centres médicalisés et issu des QPV. Les formations 2024 sont reconduites en 2025.

Le CRIFH met en priorité ses relations avec les comités départementaux pour le partage de compétences, la défense de leurs emplois auprès de l'ANS et DRAJES.

Il est prévu plusieurs journées par CDH pour faire le point sur leurs activités et les financements publics et privés, l'accompagnement dans la constitution de dossier de financement pour leurs projets.